

La dotation d'animation locale de la mairie du 20^e arrondissement

Commission culture 2022

Dossier de candidature

PRESENTATION DU PORTEUR DE PROJET

Nom de la structure porteuse du projet :

Dénomination légale et forme juridique :

Numéro de SIRET :

Adresse du siège social :

Prénom et nom du Président :

Prénom et nom du Trésorier :

Prénom et nom du Secrétaire :

Présentation / description des activités principales de la structure :

Prénom et nom de la personne responsable du projet (contact principal) :

Le responsable du projet est la personne référente à qui toute correspondance sera adressée.

Adresse postale :

Téléphone :

Courriel :

PRESENTATION DU PROJET

Titre du projet :

Discipline du projet (Arts visuels/ Arts Vivants/ Pratiques Amateurs/ Festivals) :

Quartiers concernés :

Date prévisionnelle de réalisation du projet (le projet doit avoir lieu entre le 15 octobre 2022 et le 15 décembre 2022) :

Un programme détaillé peut être joint si nécessaire.

Description sommaire du projet :

Une description détaillée peut être jointe si nécessaire, mais cette description doit être remplie.

Quels sont les objectifs du projet ?

Quels sont les publics visés ?

Quels sont les partenaires du projet ?

- Préciser s'ils sont situés dans le 20^e arrondissement
- Préciser si les partenariats sont en cours de validation ou déjà actés

Avez-vous déjà bénéficié d'une aide de la mairie du 20^e dans le cadre de la dotation d'animation culturelle (via la Commission culture) ? : Si oui, merci d'indiquer l'année et le montant attribué :

Avez-vous déjà bénéficié de subventions de la Ville de Paris ? Si oui, merci d'indiquer l'année et le montant attribué

BUDGET PREVISIONNEL

NB 1 : les financements en cours d'obtention peuvent être mentionnés

NB 2 : le budget doit être équilibré et la somme demandée à la mairie du 20^e précisée et justifiée

DEPENSES		RECETTES	
Postes	Montant en €	Postes	Montant en €
		Dotation de la mairie du 20 ^e arrondissement	
TOTAL		TOTAL	

Informations importantes :

- Le dossier est à envoyer par mail à l'adresse cabma20-commissionculture@paris.fr. À l'issue de la commission, les résultats seront annoncés par mail.
- La dotation d'animation locale ne sera versée qu'une fois la prestation réalisée.
- La somme allouée par la commission culture ne pourra excéder 6000 euros.
- A la réception d'un avis favorable, un mail doit être transmis à cabma20-commissionculture@paris.fr, avec un devis de prestation mentionnant le nom et la nature du projet, la date du projet, la somme allouée par la commission et la prestation correspondante, ainsi qu'un RIB. Une facture doit être déposée avant le 15 décembre 2022.
- Les lauréats de la commission culture s'engagent à transmettre un bilan synthétique du projet soutenu, une fois réalisé.
- Les lauréats doivent apposer sur leurs supports de communication le logo de la mairie du 20^e.

Pour toutes précisions, merci de vous référer à la notice de candidature.

Mairie du 20^e

6 place Gambetta 75020 Paris

www.mairie20.paris.fr